



CONTRAT RÉGIONAL DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS

HAUTE-NORMANDIE

Référentiel des actions régionales

Rouen, le 6 juillet 2015

Préfecture de région
7 place de la Madeleine - CS 16036
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-32-76-52-19

Région Haute-Normandie
5 rue Robert Schuman - CS 21129
76174 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-35-52-56-07

ANORIBOIS
1 rue Georges Clemenceau
76 230 BOIS GUILLAUME
Tél. : 02-35-61-55-59

Avant propos

Sous l'impulsion du gouvernement, la filière bois s'est engagée dans la construction d'une stratégie nationale publique et interprofessionnelle visant quatre objectifs : la gestion durable de la forêt, la valorisation de la ressource forestière française, le développement de la filière industrielle par plus de compétitivité et la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Créé en mars 2014, le comité stratégique de la filière bois (CSF bois), qui constitue le 14^{ème} comité stratégique du Conseil National de l'Industrie, a pour mission d'élaborer un contrat de filière dont la vocation est de contribuer au développement industriel de la filière bois et à la valorisation de la ressource forestière.

Le 16 décembre 2014, a été signé le **Contrat national de filière** par l'Etat, les Régions, et les organisations professionnelles nationales et les interprofessions régionales au travers de France Bois Région (FBR).

En Haute Normandie, l'État, la Région et l'interprofession ANORIBOIS ont souhaité mettre en œuvre, à l'échelle de la Région, une déclinaison opérationnelle de ce contrat pour ce secteur important de l'économie régionale et pour l'emploi dans ses territoires.

C'est l'objet du présent **Contrat régional de la filière forêt bois construit autour d'actions concrètes confiées à des pilotes**, en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et de la gestion durable de la ressource.

Il intègre bien sûr les propositions de mesures formulées par les acteurs locaux lors des « *Rencontres régionales haut-normandes pour l'avenir de la filière forêt bois* » organisées de novembre 2012 à avril 2013. Ce contrat, cosigné par l'Etat, la Région et l'Interprofession prend effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2017.

La **Commission Régionale Forêt Bois, issue de la loi d'avenir du 13 octobre 2014 et dont la coprésidence sera assurée** par le Préfet et le Président de Région constituera en lien étroit avec le président d'ANORIBOIS, l'instance auprès de laquelle il sera rendu compte annuellement de l'état d'avancement des fiches action de ce contrat régional.

Le contrat de filière bois Le PNA



- Lancement à l'automne 2012 sous l'égide des DRAAF, DIRECCTE, des IRB et des Régions,
- Clôture au printemps 2013.

- Agrégation, exploitation et hiérarchisation des 1000 propositions recensées,
- Elaboration du plan en interministériel,
- Présentation du PNA au CSFB le 13 octobre 2013.

- Création du Comité stratégique de filière à l'automne 2013 (cf. action 1.1 du PNA),
- Constitution du bureau,
- Instauration de 7 groupes de travail thématiques,
- Bilan d'étape présenté au CSFB le 8 sept.2014,
- Signature du Contrat de filière le 16 décembre 2014.

21

Le contrat de filière bois Les engagements des partenaires

L'Etat s'engage à :

- conduire une politique interministérielle avec des objectifs communs,
- mettre des moyens financiers spécifiques au travers du fonds stratégique, du fonds chaleur, du plan industries du bois de la NFI, du fonds bois II, du plan bois construction (dit DHUP)
- participer aux objectifs à travers l'action de ses opérateurs publics : le médiateur inter-entreprises, le médiateur des marchés, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), BPI France, la Caisse de Dépôts et Consignations, UBIFRANCE.

Les Régions (ARF) s'engagent à :

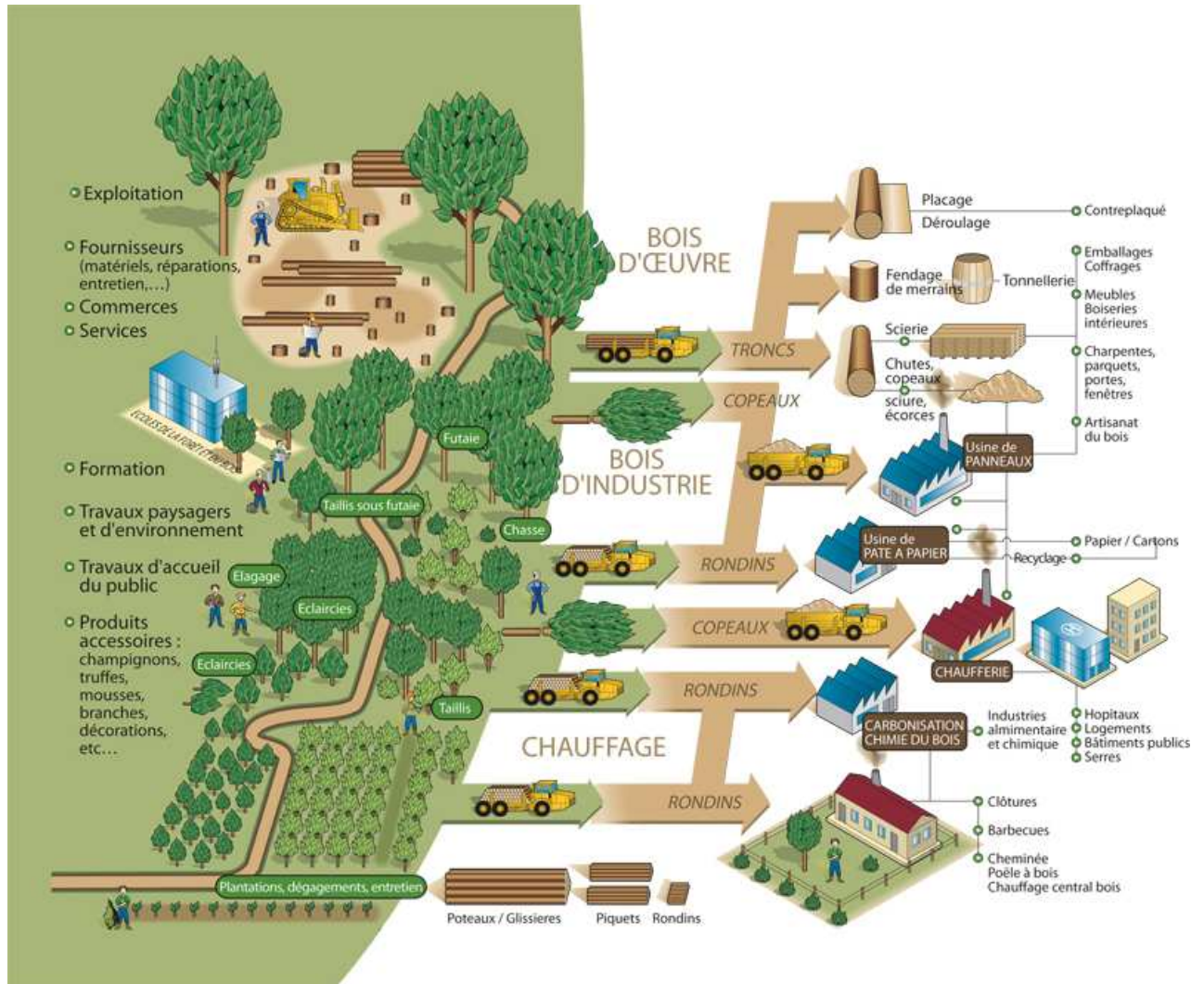
- participer aux échanges d'informations, poursuivre et enrichir l'analyse stratégique, encourager la mobilisation de financement régionaux, de fonds européens, des moyens d'accompagnement des entreprises, de formations et promotion, et l'utilisation du bois dans la commande publique.
- À chaque région reviendra la responsabilité de soutenir tel ou tel projet.

Les professionnels (les organisations professionnelles nationales et les interprofessions régionales via FBR) s'engagent à :

- assurer le pilotage des 31 actions du contrat, rassembler les partenaires et coordonner leur mise en œuvre.

22

Schéma de l'organisation de la filière bois



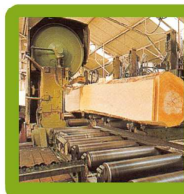
En Haute-Normandie, la filière bois compte environ 11 000 emplois répartis en 3 secteurs :



Secteur forestier

- Gestion des forêts
- Travaux sylvicoles
- Exploitation forestière

- 200 entreprises pour 300 emplois



1^{ère} transformation du bois

- Scierie et fabrication d'emballages bois
- Industrie du panneau

- 30 entreprises pour 900 emplois

- 1 entreprise pour 150 emplois



2nde transformation du bois

- Charpente menuiserie
- Ameublement, agencement, ébénisterie
- Papier et carton

- 900 entreprises pour 4400 emplois

- 200 entreprises pour 1900 emplois

- 11 entreprises pour 3000 emplois

Signataires du contrat régional de la filière forêt bois en Haute-Normandie

Préfet de la région Haute-Normandie

Président de la Région Haute-Normandie

**Président de l'Association Nord Ouest
de la forêt et des Industries du Bois (ANORIBOIS)**

SOMMAIRE

1. EMPLOI ET FORMATION	11
1.1 Favoriser l'insertion des jeunes par le développement et le déploiement des emplois d'avenir, des contrats initiative emploi et des contrats de génération.	13
1.2 Favoriser l'acquisition des savoir-faire fondamentaux à destination des salariés	15
1.3 Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins et développer l'alternance	16
1.4 Rendre plus attractifs les métiers de la filière	18
1.5 Améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail.	20
1.6 Promouvoir la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	22
2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT PAR L'INNOVATION, L'INVESTISSEMENT ET L'INTERNATIONALISATION.....	23
2.1 Mieux informer sur les dispositifs de financement et appuis existants - Renforcer leur lisibilité et aider à les mobiliser	25
2.2 Connaître et regrouper l'offre de produits – Développer en parallèle l'innovation.....	27
2.3 Identifier des entreprises candidates à l'internationalisation ou déjà engagées et les regrouper au sein d'un Club Export et Innovation	29
2.4 Accompagner individuellement les entreprises dans la définition de leur stratégie export	31
2.5 Communiquer à l'international l'offre de la filière bois régionale	32
2.6 Accompagner les maîtres d'ouvrages vers des constructions emblématiques en bois	33
2.7 Renforcer la coopération technologique entre les entreprises et les centres de formation.....	33
3. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	33
3.1 Travailler à l'amélioration de la logistique du transport du bois (réduire les distances, modes alternatifs à la route, empreinte carbone)	33
3.2 Valoriser les gisements de bois issus de tri et de recyclage pour une utilisation matière ou énergie	33
3.3 Décliner en région le projet « usine sobre et efficacité énergétique»	33
3.4 Accompagner les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).....	33
3.5 Informer sur les changements globaux pouvant impacter sur la forêt et la filière : nécessaire renouvellement de la forêt, changements d'essences, pénuries en bois résineux, risques sanitaires... ..	33
3.6 Informer et améliorer les pratiques en matière de certification phytosanitaire des produits forestiers et bois à l'export	33
3.7 Valoriser le recours à un combustible bois de qualité.....	33
4. FILIERE FORÊT BOIS.....	33
4.1 Soutenir l'animation de la filière bois.....	33
4.2 Développer la mobilisation du bois en forêt privée	33
4.3 Encourager le développement des contrats d'approvisionnement en bois des transformateurs..	33
4.4 Installer un observatoire de la ressource, des utilisations et des flux du bois, afin de veiller à l'équilibre des différents usages et développer les échanges et la coopération entre les interprofessions régionales	33
4.5 Promouvoir l'utilisation du bois (bois français, bois feuillus).....	33

1. EMPLOI ET FORMATION

1.1 Favoriser l'insertion des jeunes par le développement et le déploiement des emplois d'avenir, des contrats initiative emploi et des contrats de génération.

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Permettre à des jeunes éloignés de l'emploi de bénéficier de l'effet levier des contrats aidés, d'une part, et d'autre part de favoriser le transfert de compétences intergénérationnelles.
- Participer à l'objectif national d'orientation vers les métiers liés à la transition énergétique.
- Objectifs : identification et comptabilisation du nombre d'emplois d'avenir, de contrats initiative emploi et de contrats de génération au sein de la filière bois.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Mettre à jour les guides existants recensant les dispositifs d'aide ;
2. Organiser une rencontre entre l'ARML¹ et les partenaires de la filière bois pour obtenir un état des lieux des offres non pourvues.
3. Identifier les demandeurs d'emplois jeunes de la filière avec Pôle Emploi.

CIBLE

Les jeunes de 16 à 25 ans révolus (30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), en particulier ceux éloignés de l'emploi, et les jeunes de moins de 30 ans en cas d'embauche en vue de la transmission d'entreprise.

CE QUI EST FAIT

DRAAF : - contrat d'objectifs agriculture et métiers connexes, mobilisation du FAFSEA² ; information de la profession et des exploitations forestières sur l'emploi d'avenir et le contrat de génération. - contrat d'objectifs BTP³ ; - une offre de formation diversifiée sur les trois voies de formation avec notamment un lycée des métiers du bâtiment.

CE QUI RESTE A FAIRE

DIRECCTE⁴ - DRAAF⁵ : définir les modalités de comptabilisation des contrats aidés (métiers d'avenir et contrat d'insertion par l'emploi) et des contrats de génération (périmètre - dates - codes ROME + NAF)

Proposition de construire un diagnostic sur les données 2014 :

Emploi d'avenir, contrat d'insertion par l'emploi et contrat de génération

ACTEURS

Mobilisation des acteurs du Service Public de l'Emploi et ANORIBOIS.

PILOTES

DIRECCTE + DRAAF (double pilotage).

¹ Association régionale des missions locales

² Fond d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles

³ Bâtiment et Travaux Publics

⁴ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

⁵ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

INDICATEURS

- Nombre de contrats signés (Emploi d'avenir, Contrat d'insertion par l'emploi, Contrat de génération).

CALENDRIER

2015 renouvelable en 2016 selon le maintien des dispositifs.

1.2 Favoriser l'acquisition des savoir-faire fondamentaux à destination des salariés

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Lutter contre l'illettrisme.
- Permettre aux salariés de s'adapter aux évolutions technologiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Encourager la formation continue des salariés par une offre reposant sur des besoins identifiés avec les OPCA⁶ ;
- Développer de l'ingénierie de repérage et de réponse pour des salariés en situation d'illettrisme avec comme objectifs de favoriser l'acquisition du « socle de connaissance et de compétences professionnelles » ;
- Mieux informer sur les modes de financements existants, notamment le CIF⁷.

CIBLE

Les salariés des PME et TPE de la filière forêt-bois

CE QUI EST FAIT

En 2014, la thématique de l'illettrisme a fait l'objet d'une rencontre de l'ensemble des branches professionnelles ayant conclu un contrat d'objectifs avec la Région.

Lors du comité de suivi « agriculture et métiers connexes » d'automne 2014, la branche professionnelle a été sollicitée pour organiser des actions sur ce thème.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Mettre en place des actions de détection dans les entreprises ;
- Rechercher la collaboration des salariés ;
- Développer la prévention de l'illettrisme en entreprise ;
- Action de formation (en intra ou inter entreprise) ;
- Prévoir un point d'évaluation des actions menées au sein des contrats d'objectifs de la filière (agriculture-forêt et BTP)

ACTEURS

DIRECCTE

OPCA de la filière dans le cadre du Compte Personnel de Formation

PILOTES

Région

INDICATEURS

- Nombre d'actions de repérage des salariés en difficulté
- Nombre d'actions de formation organisées
- Nombre d'entreprises concernées

CALENDRIER

2015-2016

⁶ Organisme paritaire collecteur agréé

⁷ Congé individuel de formation

1.3 Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins et développer l'alternance

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Il s'agit de maintenir l'outil de formation existant sur les trois voies de formation reconnu, comme utile à la filière, mais souffrant d'un problème d'attractivité et un déficit d'appropriation par la profession notamment sur le segment des ETF⁸ et exploitations forestières et de la première transformation.

Pour l'alternance, on constate le peu de mobilisation des entreprises en faveur des dispositifs de formation mis en place pour la filière bois. Ce qui explique en partie, la fermeture de 10 places en formation continue (CFPPA⁹ – site de Chambray).

En formation professionnelle continue, il existe 10 places en bucheronnage à Envermeu qu'il faut préserver.

Dans l'objectif de favoriser le maintien des entreprises et leur transmission, il convient d'élever le niveau de qualification des repreneurs potentiels par la création d'un BPA¹⁰ de niveau 4.

Sur le versant BTP, afin d'accompagner l'introduction du bois dans le bâti, il conviendrait d'adapter (sur des petits volumes) l'offre de formation continue sur le métier de charpentier-constructeur bois pour approcher les compétences requises en ossature bois, bardage, isolation sèche.

Développer des formations continues sous forme de modules mettant les stagiaires en capacité de faire valoir leurs compétences acquises sur d'autres métiers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Veiller à l'adéquation entre l'offre de formation initiale et continue et les besoins des branches professionnelles ;
- Aider à la mobilité des jeunes et adultes éloignés de l'emploi et en difficultés sociales, durant la période en alternance ;
- Mobiliser les entreprises sur le tutorat lors des périodes d'alternance ;
- Former des tuteurs.

CIBLE

Jeunes sous statut scolaire et en apprentissage
Demandeurs d'emploi et salariés.

CE QUI EST FAIT

- Veille de l'appareil de formation régional aux métiers de la forêt et du bois
- Mise en place de formations selon les besoins identifiés :
 - Formation modulaire en affûtage dont la particularité est de prendre en compte les compétences acquises dans des métiers proches (ajustage, fraisage, tournage),
 - Formation au bûcheronnage pour adulte de niveau 5.

⁸ Entreprises de travaux forestiers

⁹ Centre de formation professionnelle pour les adultes

¹⁰ Brevet professionnel agricole

CE QUI RESTE A FAIRE

- Impliquer les employeurs potentiels dans les processus de formation, accueil en stage, mise à disposition d'ateliers d'entreprises pour des actions de formation.
- Développer une offre de formation continue prenant en compte sur le métier de charpentier les techniques de construction d'habitat en bois.
- Compléter la formation bûcheronnage pour adulte par un BPA niveau 4,
- Impliquer les entreprises dans la définition de besoins nouveaux en compétences (lien avec fiche 1.6)
- Susciter les échanges entre les professionnels et les formateurs.

ACTEURS

Le Service Public de l'Emploi, les OPCA, la DRAAF, le Rectorat, les Organismes de formation et établissements d'enseignement, ANORIBOIS.

PILOTES

Région, DRAAF (Service Régional de la Formation et du Développement), Centres de formation.

INDICATEURS

- Nombre de places offertes et pourvues par type de formation
- Nombre de diplômes délivrés par an

CALENDRIER

2015 - 2017

1.4 *Rendre plus attractifs les métiers de la filière*

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Montrer qu'il existe des métiers intéressants et diversifiés pouvant répondre aux aspirations de chacun et nécessitant parfois un niveau scolaire élevé (aussi bien dans les domaines scientifique, technique ou de management), que des évolutions de carrière sont possibles via la formation continue, casser les a priori réducteurs sur l'image du secteur (métiers pénibles, peu qualifiés...), en particulier ceux des parents. Afficher et vulgariser les avancées technologiques de ces dernières années et les actions en faveur d'une amélioration des conditions de travail. La valorisation des métiers peut être aussi l'opportunité de promouvoir l'apprentissage pour acquérir des compétences.

Faire connaître les métiers, pallier le déficit d'attractivité du secteur afin de satisfaire les emplois non pourvus actuellement.

Justification de l'action : méconnaissance des métiers de la filière bois (de la part des jeunes mais aussi des enseignants chargés de l'orientation et des parents qui influencent fortement le choix de leurs enfants).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser une veille sur les métiers forêt-bois et sur les formations dispensées en région
- Concevoir des supports de communication attractifs sur les métiers de la forêt et du bois l'agroalimentaire avec une représentation régionale (plaquettes, affiches, site internet dédié, films...), notamment ceux en tension (travaux forestiers, scierie, construction bois...).
- Favoriser les visites d'entreprises par les écoles, les stages pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}
- Organiser des événements porteurs pour la filière sur une période courte dans l'année (comme la semaine du bois, la journée internationale des forêts...) ou s'insérer dans des événements transversaux existants (à l'instar de la semaine de l'industrie, de la route des énergies...).
- Mettre à disposition les supports de manière permanente dans les CIO¹¹, établissements scolaires (y compris sur leur site internet). Utilisation de ces supports lors d'événements consacrés à l'orientation des jeunes (forum des métiers...). Interventions régulières de professionnels dans les écoles, les forums...

CIBLE

Les publics en formation : collégiens des établissements de la région (élèves de 4^{ème} et 3^{ème}), mais aussi lycéens

Les demandeurs d'emploi

Les acteurs de l'AIO¹² et prescripteurs de formation (conseillers d'orientation,...)

Les organismes de formation compétents sur les actions de construction de projets professionnels

CE QUI EST FAIT

Nombreuses actions de valorisation des métiers de la filière bois mises en place par ANORIBOIS, en partenariat avec la Cité des Métiers notamment.

¹¹ Centre d'information et d'orientation

¹² Accueil information orientation

CE QUI RESTE A FAIRE

- Poursuivre les actions de promotion des métiers de la filière forêt-bois
- Elaborer de nouvelles actions afin de rendre plus attractifs les métiers forêt-bois : mobiliser (faire se rencontrer) les prescripteurs de formation et les entreprises de la filière pour promouvoir ensemble les métiers du bois
Les entreprises doivent ouvrir davantage leurs portes et mieux engager à promouvoir leurs métiers en favorisant les témoignages et échanges directs avec les élèves.

ACTEURS

Les entreprises doivent ouvrir davantage leurs portes et mieux s'engager à promouvoir leurs métiers en favorisant les témoignages et échanges directs avec les élèves.

Cité des métiers (regroupant tous les partenaires de l'orientation), ANORIBOIS, Rectorat (SAIO¹³), enseignants de collèges et lycées (professeurs principaux), Pôle Emploi, Missions locales d'insertion, DIRECCTE, DRAAF, Région, ONISEP¹⁴.

PILOTES

ANORIBOIS, en s'appuyant sur les compétences de la Cité des Métiers

INDICATEURS

- Nombre d'actions de promotion des métiers réalisées
- Nombre d'entreprises ayant ouvert leurs portes
- Taux de remplissage des formations forêt-bois

CALENDRIER

2015-2017

¹³ Service académique d'information et d'orientation

¹⁴ Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

1.5 Améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La campagne réalisée de mars à juin 2013 par les services de l'inspection du travail a montré la nécessité de rester mobilisé concernant l'application du décret forestier 2010-1603 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

- Sensibiliser et impliquer les entreprises de travaux forestiers (ETF), les exploitants forestiers et celles de la 1^{ère} transformation du bois, sur la préservation de la santé et de la sécurité au travail.

On constate dans les entreprises de première et seconde transformation une hétérogénéité de la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité au travail, notamment en matière de prévention des risques liés au bruit et aux poussières.

- Favoriser l'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité dans les entreprises de première et seconde transformation, notamment en poursuivant dans le plan régional santé et travail les problématiques de prévention des risques liés au bruit et aux poussières.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser des journées de sensibilisation et de formations sur le décret forestier (2010-1603 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicole) et réglementations associées (dont le chargement des bois et le transport pour les ETF et donneurs d'ordre) ;
- Elaborer et diffuser une ou plusieurs plaquette(s) d'information à l'intention des entreprises, et les diffuser sur support « papier » et sur les sites internet (DIRECCTE, ARACT¹⁵, ANORIBOIS, CARSAT¹⁶, MSA¹⁷, DRAAF) ;
- Elaborer des supports numériques sur les thèmes et cibles ci-dessus mais qui seront à affiner selon les besoins avec les acteurs concernés (Diaporamas, Vidéos,...).

CIBLE

ETF, exploitants forestiers et entreprises de 1^{ère} et 2^{nde} transformation.

La seconde transformation est concernée principalement par les actions visant la prévention des risques liés au bruit et aux poussières

CE QUI EST FAIT

- La mise en place des journées de formation/information prévues par le plan pluriannuel régional de développement forestier de Haute-Normandie, en juillet 2015 [ANORIBOIS (pilote) et les autres acteurs : DRAAF et DIRECCTE].

¹⁵ Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

¹⁶ Mutualité sociale agricole

¹⁷ Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CE QUI RESTE A FAIRE

- Poursuivre les journées de formation/information auprès des ETF et exploitants forestiers ;
- Réalisation, édition et diffusion de plaquettes d'information : 2 thématiques sont envisagées, l'une sur le décret forestier et autres réglementations associées et l'autre sur la prévention des risques bruit et poussières [DIRECCTE (pilote), autres acteurs : ANACT¹⁸, ANORIBOIS, MSA, CARSAT] ;
- La réalisation et diffusion de support(s) numérique(s) en lien avec les thèmes ci-dessus [DIRECCTE (pilote), autres acteurs : ANACT, ANORIBOIS, MSA, CARSAT] ;

Groupe de travail à constituer pour les actions ci-dessus qui comprendront la réalisation et la « vie » de l'action

ACTEURS

DIRECCTE, ANORIBOIS, DRAAF, CARSAT, MSA, ARACT
OPCA, Région

PILOTES

ANORIBOIS : journées de formation et sensibilisation

DIRECCTE (DRAAF en appui) : plaquette(s) et support(s) numérique(s)

INDICATEURS (quantitatifs ou qualitatifs)

- Nombre d'entreprises participantes à la formation /information
- Réalisation de plaquette(s) d'information à l'intention des entreprises
- Réalisation de support(s) numérique(s) en complément de (des) plaquette(s) d'information

CALENDRIER

2015 / 2016

Sensibilisation/ formation : 2015 (poursuite 2016).

Réalisation, édition et mise en ligne des Plaquettes :

- fin 2015 : « chantiers et forestiers et donneurs d'ordre »
- 1^{er} semestre 2016 : « première et deuxième transformation »

Elaboration de(s) support(s) numérique(s) : 2016.

¹⁸ Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

1.6 Promouvoir la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Dépasser la simple gestion du court terme pour les TPE et PME ;
- Amener les chefs d'entreprise à s'interroger sur leurs moyens humains et compétences après avoir effectué un diagnostic de leur entreprise (atouts, faiblesses, contraintes, opportunités...);
- Anticiper les évolutions (technologiques, réglementaires, sociales, mode de consommation...), savoir préparer l'avenir ;
- Eviter la disparition d'entreprises au motif qu'elles n'ont pas pu ou su se projeter à long et moyen terme pour concevoir un projet de développement pour adapter leurs compétences dans un pas de temps compatible aux nouvelles exigences du marché ;
- Conforter l'existence et la présence de nos entreprises dans nos territoires haut-normands.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Diagnostiquer les besoins des entreprises de la filière (ressources humaines, transmission)
- Créer une bourse des emplois, de l'apprentissage et des stages, spécifique aux métiers forêt-bois
- Accompagner les entreprises candidates vers une démarche GPEC

CIBLE

Les entreprises de la filière forêt-bois régionales.

CE QUI EST FAIT

- Un certain nombre d'actions GPEC sectorielles ou territoriales, soutenues par la DIRECCTE, ont été menées sur la région

CE QUI RESTE A FAIRE

- Adapter ces expériences aux problématiques de la filière forêt-bois
- Créer une bourse des métiers, de l'apprentissage et de stages spécifique aux métiers de la forêt et du bois.

ACTEURS

Organisations Professionnelles, Région, DIRECCTE, DRAAF

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Réalisation d'un tableau de bord des besoins
- Nombre d'offres et demandes recueillies dans la bourse
- Nombre d'entreprises accompagnées

CALENDRIER

2015-2017

2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT PAR L'INNOVATION, L'INVESTISSEMENT ET L'INTERNATIONALISATION

2.1 Mieux informer sur les dispositifs de financement et appuis existants - Renforcer leur lisibilité et aider à les mobiliser

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les *Rencontres Régionales pour l'avenir de la filière bois* ont fait état de la complexité du dispositif d'aides aux entreprises et de leur méconnaissance fréquente par les bénéficiaires potentiels. Dans les PME notamment, le chef d'entreprise ne dispose pas du temps suffisant et n'a pas de ressources humaines dédiées pour réaliser cette ingénierie financière.

Les experts comptables ou avocats d'affaire ont des relations privilégiées et de proximité avec les dirigeants des entreprises. Ils peuvent être des relais efficaces pour encourager l'utilisation des outils de financement.

Cette action vise donc à rendre l'information sur les dispositifs de financements publics plus lisibles et plus accessibles aux chefs d'entreprises.

- Lever la critique sur le manque de lisibilité des dispositifs d'aides, sur leur complexité, la multiplicité des interlocuteurs, des instances de validation en cas de multi-financement qui découragent certains entrepreneurs ;
- Utiliser les financements publics disponibles au mieux pour moderniser et dynamiser le secteur;
- Par une meilleure lisibilité des dispositifs financiers existants, favoriser les investissements productifs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- mettre à jour les guides recensant les dispositifs d'aide
- donner accès aux informations en ligne via le site internet d'ANORIBOIS
- organiser des réunions d'information en région auprès des personnes clés sur les dispositifs d'aide aux entreprises.

CIBLE

Prioritairement les TPE et PME qui n'ont pas la possibilité d'avoir un service ingénierie.

CE QUI EST FAIT

- Existence du portail internet « HNEE » (Haute-Normandie Espace Entreprises) et du réseau des partenaires de la Région chargés d'informer, de conseiller chaque entreprise et l'interprofession sur les aides existantes et de les aiguiller ensuite vers des personnes ressources spécialisées en fonction de la nature du projet présenté et de la stratégie de l'entreprise ;
- Mise en place de réseaux pour promouvoir les dispositifs et le guichet unique ;
- Désignation d'une structure d'accompagnement pour toute entreprise ayant un projet et désirant le finaliser ;
- Veille des aides existantes spécifiques à la filière forêt-bois sur le site internet d'ANORIBOIS.
- Information des professionnels de la filière par ANORIBOIS.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aides (Union européenne, nationales et des collectivités territoriales) pouvant être sollicitées par les entreprises, clarifier leur articulation et compatibilité entre elles
- Mieux faire connaître le portail HNEE
- Mieux mutualiser les informations de Bpifrance

ACTEURS

Région, DIRECCTE, DRAAF, ADEME, BPI France¹⁹

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- nombre de consultations internet du répertoire des aides
- nombre d'actions d'information (réunion, diffusion électronique ou papier)

CALENDRIER

2015-2017

¹⁹ Banque publique d'investissement

2.2 Connaître et regrouper l'offre de produits – Développer en parallèle l'innovation

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Connaître, regrouper l'offre de produits propices à l'internationalisation et les mettre en avant. Définir des priorités pour avoir accès à de nouveaux marchés internationaux (stratégie sectorielle)

Sur tous les produits traditionnels, basiques, manufacturés, les entreprises régionales de transformation du bois ne peuvent rivaliser en termes de prix de revient avec les pays à bas coût de main d'œuvre, même avec l'avantage du transport.

Pour assurer une pérennité des entreprises, il faut donc sans cesse qu'elles innovent pour avoir un temps d'avance avec de nouveaux produits, de nouveaux usages..., dans un secteur composé très majoritairement de TPE sans capacité développée de R&D (Recherche et Développement).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A partir d'un descriptif de l'offre de la filière bois, une étude est menée par Business France pour définir le potentiel de la filière Bois à l'international et donner des conseils stratégiques en termes d'offres, de destinations. Le comité export définira à partir de cette étude, et de son expérience internationale des priorités qui se traduiront par une définition précise de l'internationalisation de la filière.

En parallèle :

- Promouvoir cette offre « produits » des entreprises de la filière forêt-bois
- Susciter les projets d'innovation chez les entreprises de la filière forêt-bois
- Accompagner les projets innovants des entreprises
- Assurer la promotion des exemples en termes d'innovation

CIBLE

Les PME et TPE de la filière forêt-bois, en particulier les entreprises de la filière identifiées comme exportatrices ou potentiellement exportatrices.

CE QUI EST FAIT

- Base de références « produits » des entreprises de la filière régionale via l'annuaire professionnel BOISIC
- Veille technologique effectuée et diffusion vers les entreprises par ANORIBOIS (bulletin Vigibois, journées techniques)
- Collaboration de la filière, via ANORIBOIS, avec l'Agence Régionale de l'Innovation, SEINARI²⁰

CE QUI RESTE A FAIRE

- Recensement plus fin et actualisé des produits bois régionaux
- Réalisation d'un catalogue produits bois régionaux
- Accompagnement des projets innovants des entreprises
- Promotion des exemples régionaux (journées techniques, salons, trophées)

²⁰ Agence de l'innovation en région Haute-Normandie

ACTEURS

Business²¹ France, SEINARI, Nov&Atech, ESITPA²², Laboratoires du Madrillet, FCBA²³, CRITT²⁴
Bois, CCI International Normandie

PILOTES

ANORIBOIS, Région

INDICATEURS

- Nombre de produits présentés dans le catalogue normand
- Nombre d'actions de promotion de l'innovation réalisées

CALENDRIER

2015-2017

²¹ Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française,

²² École Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture

²³ Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

²⁴ Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies

2.3 Identifier des entreprises candidates à l'internationalisation ou déjà engagées et les regrouper au sein d'un Club Export et Innovation

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Identifier des entreprises candidates à l'internationalisation ou déjà engagées et les regrouper dans un club export et innovation pour piloter le développement international de la filière. Accompagner les entreprises sur les salons les plus importants de la filière bois par la mise en œuvre de participation collective.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La filière s'appuie sur un groupe d'entreprises motivées pour piloter le développement à l'international. Ce groupe se formalisera en un club export et innovation. Ce dernier intégrera des interlocuteurs externes à la filière pour apporter des compétences à l'internationalisation et à l'innovation. Interlocuteur privilégié pour les entreprises de la filière et des acteurs publics, le club export et innovation définira les objectifs d'internationalisation de la filière, un plan d'actions annuelles et des objectifs. La constitution de ce groupe est réalisée en mobilisant les entreprises les plus pertinentes par approche directe ou par une enquête.

En s'appuyant en priorité sur le Programme France de Business France, un programme annuel d'actions collectives internationales est défini par le Club export et innovation. Il est intégré au PRACI (Programme Régional d'internationalisation des entreprises) pour bénéficier d'un soutien financier. La participation collective à un salon international est structurante pour les entreprises et pour la filière. Elle permet de positionner concrètement l'offre et de commercialiser celle-ci auprès d'une nouvelle clientèle. La participation collective peut concerner des salons, des conventions d'affaires, des missions de prospection, des rencontres acheteurs, des forums, ... à l'international ou à caractère international pour les actions se déroulant en France.

CIBLE

Toutes les entreprises de la filière.

CE QUI EST FAIT

- Connaissance des principales entreprises exportatrices régionales

CE QUI RESTE A FAIRE

- Identification des entreprises candidates ou déjà engagées
- Constitution d'un Club Export et Innovation
- Accompagnement collectif lors de salons internationaux

ACTEURS

BPI France, COFACE²⁵, CCI²⁶ International Normandie, Business France, SEINARI

PILOTES

ANORIBOIS / Région

²⁵ Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

²⁶ Chambre de commerce et d'industrie

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises participant au Club Export et Innovation
- Nombre de participations aux salons internationaux

CALENDRIER

2016 -2017

2.4 Accompagner individuellement les entreprises dans la définition de leur stratégie export

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Accompagner individuellement les chefs d'entreprise dans la définition de leur stratégie d'export. L'enjeu est d'évaluer pour chaque entreprise son potentiel à l'export, et mettre en œuvre une stratégie individuelle à l'internationalisation en mobilisant les appuis existants.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les entreprises détectées comme candidates à l'internationalisation seront intégrées aux dispositifs existant d'appui individuel à l'internationalisation :

- Sensibilisation et formation
- Diagnostic export
- Aides régionales

CIBLE

Les entreprises de la filière identifiées comme exportatrices ou potentiellement exportatrices.

CE QUI EST FAIT

- Existence de l'accompagnement individuel des entreprises vers l'export en région

CE QUI RESTE A FAIRE

- Développer ces dispositifs vers les entreprises de la filière bois

ACTEURS

BPI France, COFACE, CCI International Normandie, Business France

PILOTES

Région / ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises accompagnées

CALENDRIER

2015 - 2017

2.5 Communiquer à l'international l'offre de la filière bois régionale

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Communiquer à l'international l'offre de la filière bois, par la traduction des supports et l'utilisation du numérique, pour positionner l'offre sur de nouveaux marchés exports.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'offre de la filière bois doit être connue à l'étranger et positionnée en fonction de la stratégie définie (cf. fiche action 2.2). La traduction en anglais des documents existants les plus pertinents doit être entreprise, et un plan de communication numérique mis en œuvre notamment en intégrant la participation d'ANORIBOIS à des salons internationaux majeurs du secteur.

CIBLE

Les entreprises de la filière identifiées comme exportatrices ou potentiellement exportatrices.

CE QUI EST FAIT

- Base de références « produits » des entreprises de la filière régionale via l'annuaire professionnel BOISIC

CE QUI RESTE A FAIRE

- Traduction des supports
- Numérisation et communication de l'offre régionale

ACTEURS

BPI France, COFACE, CCI International Normandie, Business France

PILOTES

Région / ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre de supports réalisés

CALENDRIER

2016-2017

2.6 Accompagner les maîtres d'ouvrages vers des constructions emblématiques en bois

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Même si le bois dans la construction poursuit sa progression en termes de part de marché par rapport aux autres matériaux, celle-ci se réalise essentiellement dans le secteur de la commande privée.

La Haute-Normandie souffre d'un retard en termes de réalisation de bâtiments publics d'envergure utilisant le bois. Or, ces bâtiments ont souvent une forte valeur d'exemple et sont source d'un effet d'entraînement et de développement du marché pour de futurs bâtiments, publics ou privés, sur le territoire.

Dans l'esprit du plan bois de la Nouvelle France Industrielle avec le travail sur les bâtiments de grande hauteur (plan « Immeubles à Vivre Bois » - ADIVBOIS), l'objectif est de faire émerger des constructions emblématiques faisant appel au bois pour ensuite en démultiplier les usages.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sensibilisation des acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre) aux possibilités d'utilisation du bois au travers de rendez-vous, journées techniques, visites de chantiers, de bâtiments bois, d'entreprise de construction bois

Accompagnement des projets : mise en relation des acteurs, connexion de la demande avec l'offre locale

CIBLE

Maîtrise d'ouvrage

CE QUI EST FAIT

- Action prescription du bois dans la construction d'ANORIBOIS

CE QUI RESTE A FAIRE

- Intensifier l'action, concrétiser des projets
- Se placer dans le cadre du plan « Immeubles à Vivre Bois » (ADIVBOIS)

ACTEURS

Maîtres d'ouvrages publics, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre (architectes)

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés

CALENDRIER

2015 - 2017

2.7 Renforcer la coopération technologique entre les entreprises et les centres de formation

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Créer une collaboration plus étroite entre les professionnels et les centres de formation régionaux
Mieux valoriser les équipements-machines des centres de formation
Trouver des solutions d'utilisation du matériel des entreprises lorsqu'ils sont manquants dans les centres de formation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Organiser l'échange entre les professionnels et le monde de la formation
Analyser le parc machines des différents centres et leurs besoins (manques)
Créer des collaborations entre centres et entreprises (convention d'utilisation, d'accueil)

CIBLE

Centres de formation régionaux aux métiers de la forêt et du bois (lycées, CFA, centres professionnels)
Entreprises de la filière bois

CE QUI EST FAIT

- Réunions d'échanges organisées par ANORIBOIS avec les centres de formation
- Actions communes engagées avec les centres (Salon Maisons en Bois de Rouen, Fête de la forêt et du bois d'Harcourt, Opération mutualisée « Portes Ouvertes »)
- Journées techniques pour les professionnels dans et en collaboration avec les centres de formation

CE QUI RESTE A FAIRE

- Création d'un réel échange entre les professionnels et les centres de formation
- Analyse du parc machine mutualisable des centres de formation et de leurs besoins non couverts en termes d'équipements
- Mise en place de convention pour l'utilisation ou la mise à disposition d'outil de production ou d'outil pédagogique (centre accueillant une entreprise sur son atelier technologique ou travaillant en sous-traitance / entreprise accueillant un centre sur son appareil productif pour réaliser une formation)

ACTEURS

Rectorat, DRAAF

PILOTES

Région / ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre de conventions réalisées

CALENDRIER

2016 - 2017

3. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

3.1 Travailler à l'amélioration de la logistique du transport du bois (réduire les distances, modes alternatifs à la route, empreinte carbone)

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le facteur transport est bien évidemment primordial pour approvisionner les industries de transformation dans de bonnes conditions et à des coûts acceptables. Le transport du bois est très spécifique avec la problématique de l'accès à la ressource en forêt et des règles de tonnages dérogatoires permettant de circuler avec un PTAC (Poids total autorisé en charge) allant jusqu'à 57 tonnes sur certains axes identifiés. De plus, la récente Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) a introduit un nouvel article dans le code forestier (Art L. 153-8) qui stipule que « le département élabore chaque année un schéma d'accès à la ressource forestière en concertation avec les communes et les EPCI²⁷ concernés... ».

Aujourd'hui, la très grande majorité des transports de bois ronds s'effectue par la route après le désengagement progressif du fret bois par la SNCF et car la rupture de charge, pour les unités ne se situant pas en bord de cours d'eau pour le transport fluvial ou branchées au rail, n'est pas économiquement viable dans les conditions actuelles.

A l'autre bout de la chaîne de transformation, il serait souhaitable, dans un contexte de tensions sur les approvisionnements en bois en Haute-Normandie, de travailler à la collecte et à la valorisation des sous-produits et/ou déchets bois.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Optimisation des circuits logistiques de transport du bois ronds
- Elaboration des schémas départementaux d'accès à la ressource forestière
- Collecte et valorisation des déchets bois

CIBLE

Entreprises de transport et de stockage de bois, propriétaires et gestionnaires forestiers

CE QUI EST FAIT

- Suivi des arrêtés préfectoraux relatifs au transport du bois
- Information des entreprises sur la réglementation liée au transport de bois
- Outil cartographique élaboré par le CRPF²⁸ Normandie sur la desserte forestière (interne aux forêts) avec une mise à jour continue et propositions de schéma routier pour l'optimisation du transport des bois ronds (2011)

CE QUI RESTE A FAIRE

- Mettre à niveau les ensembles routiers transportant du bois
- Réduire les points noirs concernant le transport routier (accès aux autoroutes concédées)
- Mettre en place les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière
- Etudier les modes de transport alternatif
- Travailler sur la collecte et le tri des déchets bois valorisables

ACTEURS

ANORIBOIS, DRAAF, DREAL²⁹, DDTM³⁰, ADEME, CRPF, Logistique Seine Normandie (LSN), CRITT Transport Logistique

²⁷ Etablissement public de coopération intercommunale

²⁸ Centre régional de la propriété forestière

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre de réunions de travail organisées sur le sujet
- Nombre de schémas d'accès à la ressource réalisés

CALENDRIER

2016 - 2017

²⁹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

³⁰ Direction départementale des territoires et de la mer

3.2 Valoriser les gisements de bois issus de tri et de recyclage pour une utilisation matière ou énergie

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Valoriser localement les déchets de bois qui constituent une ressource actuellement enfouie, exportée, brûlée à l'air libre et pour une partie valorisée énergétiquement au sein de la chaudière de Chapelle Darblay (UPM Kymmene) ;
- Optimiser les filières de valorisation afin de s'inscrire pleinement dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement concernant l'utilisation matière en priorité et énergétique ensuite ;
- Proposer des filières locales et pérennes réunissant les conditions de mobilisation des déchets de bois du BTP aujourd'hui encore trop souvent évacués en mélange dans des centres d'enfouissements.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une première approche visant à estimer les gisements à l'échelle de la grande région Normandie Picardie et Ile-de-France a été réalisée en 2014. Cette analyse a montré un gisement considérable estimé à plus de 2 Millions de tonnes de déchets de bois.

La deuxième étape de ce travail préliminaire a consisté à jeter les bases de la création d'une plate-forme de tri/conditionnement de ces déchets de bois qui serait en capacité de traiter entre 100 et 200 000 tonnes de matières dans l'objectif d'orienter les flux en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Ce programme, nommé ECIRBEN (Economie Circulaire du Bois en Normandie), s'est ensuite heurté à une difficulté majeure à savoir l'absence de connaissance précise des caractéristiques physico-chimiques de ces déchets de bois.

L'ensemble des industriels impliqués dans ces réflexions s'accorde pour dire qu'un programme de caractérisation de ces déchets de bois constitue une étape indispensable pour pouvoir ensuite dimensionner au mieux les équipements (broyeurs, cribles, tri optique...) à mettre en œuvre sur la plate-forme.

CIBLE

L'ensemble des acteurs du domaine des déchets de bois et en particulier ceux engagés dans le programme ECIRBEN :

- LINEX³¹ susceptible de reprendre la partie noble des déchets de bois,
- UPM Kymmene³² et BIOSYNERGY (Projet de SITA³³ au Havre) identifiés pour valoriser énergétiquement la fraction des déchets de bois ne pouvant être incorporés dans la fabrication de panneaux,
- HOLCIM³⁴ pour la valorisation des fines et éventuellement des cendres, ...

³¹ LINEX panneaux SA, entreprise de fabrication de panneaux de particules située à Yvetot

³² UPM Kymmene, entreprise de production de papier située à Grand-Couronne

³³ SITA, entreprise de gestion et valorisation des déchets

³⁴ HOLCIM, entreprise de production de ciments et liants routiers

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Mise en place du plan déchets 2014-2020, en cours de finalisation par le MEDDE³⁵
- Peu de réflexions structurées sont actuellement abouties au niveau national. Une installation de combustion de déchets de bois vient d'être mise en service à Roussillon en Isère, il s'agit du projet ROBIN.

Au niveau régional :

- L'étude de gisement a été réalisée, plusieurs industriels se sont déjà réunis à plusieurs reprises pour avancer sur cette réflexion et sont arrivés à la conclusion qu'une caractérisation précise des déchets de bois constitue nécessairement l'étape suivante.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Elaborer le programme de caractérisation des déchets et trouver les financements nécessaires à sa mise en œuvre

ACTEURS

L'université de Rouen et ses différents Laboratoires pour réaliser les analyses,

Cabinet d'études sur les déchets et l'énergie (CEDEN) et Biomasse Normandie³⁶ pour coordonner le programme de caractérisation,

Agence régionale de l'environnement BTP pour la partie relative à la collecte des déchets de bois du BTP,

ADEME³⁷, Région, Europe : financeurs potentiels du programme,

Le pôle de compétitivité dédié à la logistique NOVALOG

DREAL

PILOTES

Biomasse Normandie, en lien étroit avec CEDEN

INDICATEURS

- Réalisation du programme de caractérisation des déchets de bois.

CALENDRIER

Années 2015/2016 : mise en œuvre du programme de caractérisation.

2016 : Etude approfondie de mise en œuvre de la plate-forme, constitution du consortium d'entreprises.

³⁵ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

³⁶ Biomasse Normandie, Association de conseil et d'information sur l'énergie issue de la biomasse, située à CAEN

³⁷ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

3.3 Décliner en région le projet « usine sobre et efficacité énergétique »

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Relever le défi de la compétitivité nécessite entre autres de concilier les dimensions économiques, sociales et écologiques.

L'action visera à :

- Accroître l'efficacité énergétique des scieries et plus généralement de toute la chaîne de transformation du bois
- Valoriser de façon optimale la ressource en bois en réduisant et valorisant les déchets bois (la valorisation comme source d'énergie devant être l'ultime valorisation)
- Rendre maximaux le recyclage et la réutilisation des produits bois et du matériau bois
- Réduire la consommation d'eau de la chaîne de transformation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour mobiliser les différents acteurs de la filière, il convient de fixer et de partager un objectif ambitieux à l'action, auquel chacun peut se sentir contributeur (ex : atteindre le facteur 4 en 2050).

La connaissance des consommations et des flux entrants et sortants à chaque étape de la chaîne de transformation est nécessaire pour déterminer les économies et les synergies possibles.

L'accompagnement des entreprises concernées vers un management optimisé de l'énergie selon les référentiels existants sera au cœur de cette action.

L'action proposera des solutions de collecte des bois usagés en vue de leur recyclage.

L'insertion de la filière bois dans une économie circulaire régionale facilitera l'atteinte des objectifs fixés.

CIBLE

Les entreprises et organisations de la filière bois. Toutes les chaînes de transformation du bois sont concernées, l'accent sera prioritairement mis sur les scieries et les papeteries.

CE QUI EST FAIT

- Il existe un projet européen qui vise à maîtriser la consommation d'énergie dans les scieries, Ecoinflow.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Action collective à bâtir (contenu, priorités et plan de financement)
- Créer les liens avec les actions à venir qui seront coordonnées par le Réseau GRANDDE³⁸ (programme NISP Programme national de symbiose industrielle).

ACTEURS

GRANDDE, ANORIBOIS, DRAAF, ADEME, FCBA.

³⁸ Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprise

PILOTES

GRANDDE

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises engagées

CALENDRIER

2016 - 2017

3.4 Accompagner les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

De nombreux dispositifs et bonnes pratiques existent déjà et doivent être valorisés pour provoquer un effet d'entraînement de l'ensemble de la filière, dans une logique de progrès continu.

L'action proposée doit permettre de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au sein des entreprises et organisations de la filière bois.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des actions d'information et d'accompagnement des entreprises sont proposées :

- encourager les entreprises de la filière bois à participer aux activités et groupes de travail du Réseau GRANDDE
- favoriser la promotion de la norme ISO 26000 en s'appuyant sur l'expertise du Réseau GRANDDE et sur ses différentes actions collectives d'accompagnement en cours et à venir.

CIBLE

Les entreprises et organisations de la filière bois.

CE QUI EST FAIT

Il est bon de rappeler que, grâce au soutien de l'Europe, de l'Etat et de la Région Haute-Normandie, GRANDDE a informé et accompagné depuis quelques années de nombreuses entreprises autour de ce sujet stratégique de la RSE. La fiche action « Accompagner les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises » se situe ainsi dans la continuité des travaux entrepris précédemment.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Associer les entreprises de la filière bois à cette démarche

ACTEURS

GRANDDE, ANORIBOIS,

PILOTE

Association GRANDDE

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises de la filière bois participant aux travaux du Réseau GRANDDE
- Nombre d'entreprises accompagnées

CALENDRIER

2016-2017

3.5 Informer sur les changements globaux pouvant impacter sur la forêt et la filière : nécessaire renouvellement de la forêt, changements d'essences, pénuries en bois résineux, risques sanitaires...

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Garantir la pérennité de la ressource et répondre aux besoins des industriels
- Les propriétaires forestiers et les gestionnaires se trouvent aujourd'hui dans l'obligation de prendre en compte les risques et les incertitudes liées au changement climatique dans la gestion forestière et leurs prises de décisions.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Décliner en région les connaissances disponibles et premières recommandations mises à disposition des forestiers, issus de la recherche de niveau national permettant de tenir compte du contexte de changement climatique
2. Poursuivre la mise en place d'un réseau de placettes de démonstration et d'expérience en région à disposition des partenaires, support d'échanges et d'actions de vulgarisation
3. Informer sur la nécessaire prise en compte de la multifonctionnalité des forêts et plus particulièrement des questions économiques, sociales et environnementales.

CIBLE

Les propriétaires forestiers publics et privés

L'ensemble des gestionnaires forestiers

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Travaux du Réseau Mixte technologique RMT AFORCE, consacré à l'adaptation des forêts au changement climatique

Au niveau régional :

- CRPF : Réseau Forestier de références (RFR)
- CRPF : Mise en place d'une carte prédictive des stations forestières (action en cours)
- Réunions de vulgarisation proposées aux propriétaires forestiers privés
- Observatoire Climat-Air-Energies régional

CE QUI RESTE A FAIRE

- Actions de sensibilisation et d'information sur les résultats issus des travaux nationaux et régionaux : réunions de vulgarisation, séminaires, bulletin d'information,...
- Plateforme Internet pour la mise à disposition auprès des gestionnaires et propriétaires de la carte prédictive, conseils pratiques. Elaboration d'un guide pratique de choix des essences

ACTEURS

CRPF, ONF³⁹, ANORIBOIS

DRAAF (Service Régional de l'Economie Agricole et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation)

PILOTES

CRPF, ONF

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de connections Internet

CALENDRIER

2015-2017

³⁹ Office National des Forêts

3.6 Informer et améliorer les pratiques en matière de certification phytosanitaire des produits forestiers et bois à l'export

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La circulation des grumes de bois s'accroît considérablement depuis 2013 au niveau international, sous l'effet de la demande des pays d'Asie.

Les produits bois (grumes, sciages, palettes...) doivent répondre aux exigences sanitaires des pays importateurs et aux normes phytosanitaires élaborées par la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Ces mesures de préservation des végétaux (mesures phytosanitaires) ont pour objectif de prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce international. Toutefois, lors d'échanges intra communautaires, certaines menaces (Nématode du pin par exemple) peuvent également justifier de mesures complémentaires prises par les autorités européennes.

Afin de répondre à ces exigences, les exportateurs de bois non écorcé font procéder à des traitements insecticides des grumes avant leur expédition. Ces traitements sont effectués, dans la quasi totalité des cas, par pulvérisation d'un produit phytopharmaceutique.

Ces traitements doivent être mis en œuvre dans le respect des règles visant à la protection des applicateurs, des personnes appelées à manipuler les grumes et de l'environnement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Veiller au respect de l'encadrement législatif de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
2. Maintenir un haut niveau de sécurité pour la santé humaine et l'environnement. « Les traitements organisés en forêt s'effectuent dans des conditions difficilement vérifiables et font craindre des prises de risques pour l'applicateur, le public, l'environnement. »
3. Inciter les opérateurs à proposer des bois écorcés pour l'exportation.

CIBLE

Acteurs de l'exploitation forestière réalisant des ventes à l'export.
Applicateurs de produits phytosanitaires

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Instruction technique DGAL/SDQP/2014-552 du 9 juillet 2014 relative à la certification des exportations de grumes
- Avis aux exportateurs de bois du 16 juillet 2014
- Saisine de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), demandant un avis sur les risques liés aux traitements insecticides de grumes en vue de leur exportation.

Au niveau régional :

- Réunions ANORIBOIS et ONF en 2013 et 2014, recherche de solutions alternatives.
- Contrôles aléatoires en forêt, réalisés par les agents du SRAL, sur les conditions de traitements des grumes de bois destinées à l'exportation

CE QUI RESTE A FAIRE

- Poursuivre l'information des acteurs de l'exploitation forestière sur la réglementation en vigueur en cas d'exportation de bois.
- Poursuivre les réflexions pour proposer des solutions en région permettant de réaliser les traitements en respectant la réglementation
- Inciter à l'exportation de grumes de bois fraîches écorcées

ACTEURS

CRPF, ONF, ANORIBOIS

DRAAF (Service Régional de l'Economie Agricole et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation)

PILOTES

DRAAF (Service Régional de l'Alimentation), en lien étroit avec ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de déclarations de traitement reçues
- Nombre de contrôles de traitement de grumes réalisés

CALENDRIER

2015 - 2017

3.7 Valoriser le recours à un combustible bois de qualité

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

1. Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de particules liées au chauffage au bois (en lien avec le programme d'action du Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé le 30 janvier 2014)
2. Mieux faire connaître l'intérêt d'utiliser un combustible de qualité pour diminuer les émissions de particules liées au chauffage bois

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser un support de communication sur les combustibles de qualité en s'appuyant sur les documents existants
- Diffuser au grand public via des relais (Espaces Info-Energie, Normandie Bois Bûche, mairies, ANAH⁴⁰...)
- Diffuser aux revendeurs d'appareils de chauffage bois
- Diffuser aux entreprises chargées de l'entretien des appareils de chauffage bois

CIBLE

Grand public

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Plaquettes sur le chauffage au bois (ADEME, Syndicat des Énergies Renouvelables), marque France Bois Bûche informant les particuliers sur la bonne utilisation du combustible bois

Au niveau régional : diffusion des plaquettes ADEME sur le chauffage au bois, marque Normandie Bois Bûche déclinaison de la marque nationale

CE QUI RESTE A FAIRE

Sur la base des documents existants, élaboration d'une plaquette spécifique « combustible » et diffusion de cette plaquette.

ACTEURS

DREAL, ADEME, Normandie Bois Bûche

PILOTES

DREAL

INDICATEURS

- Nombre de plaquettes diffusées via les Espaces Info Energie et les collectivités
- Nombre de plaquettes diffusées via les professionnels
- Evolution de la part de bois sec commercialisé par les entreprises adhérentes à Normandie Bois Bûche

CALENDRIER

2015/2016

⁴⁰ Agence nationale de l'habitat

4. FILIERE FORÊT BOIS

4.1 Soutenir l'animation de la filière bois

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Conforter la reconnaissance de l'interprofession ANORIBOIS auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de la filière dans ses rôles de représentation, d'appui, d'animation et d'expertise
- Créer des liens entre toutes les entreprises (de l'amont à l'aval) pour favoriser l'émergence de projets communs, le partage de moyens, la réalisation de chantiers en groupement. Eviter l'isolement et mettre en réseau
- Permettre aux décideurs ou donneurs d'ordre de s'appuyer sur l'interprofession pour leurs choix et décisions d'actions
- Permettre aux entreprises de la filière de recevoir les informations techniques ou réglementaires qui les concernent
- Relayer et mobiliser les acteurs régionaux dans l'appropriation et/ou la mise en œuvre des actions du contrat national de filière bois

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Confirmer le rôle de représentation, d'appui et d'animation de l'ensemble des partenaires de la filière forêt bois de l'amont à l'aval jusqu'à la deuxième transformation du bois
2. Organiser et porter des actions collectives, notamment de formation
3. Organiser régulièrement des rencontres d'information ou techniques pour confronter des analyses et études, des stratégies de développement, pour favoriser les échanges et les regroupements
4. Piloter la mise en œuvre des actions qui concernent l'interprofession du présent contrat de filière
5. Assurer l'observation de la ressource et des utilisations, en lien avec les outils existants ou en cours de mise en place au niveau national

CIBLE

L'ensemble des professionnels de la filière forêt bois de la région

Les pouvoirs publics

CE QUI EST FAIT

Interprofession régionale ANORIBOIS créée en 1988, dynamique et impliquée.

CE QUI RESTE A FAIRE

- Assurer le déploiement en région des actions du contrat national et du contrat régional
- Piloter les actions du contrat régional de la filière forêt bois concernant l'interprofession et participer au suivi régional
- Travailler sur la fusion et la création d'une interprofession normande

ACTEURS

Interprofession régionale (ANORIBOIS), Région, DRAAF, DIRECCTE, DREAL, entreprises, syndicats, OPCA

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'actions collectives et nombre d'entreprises participantes
- Nombre de réunions organisées et nombre de participants

CALENDRIER

2015 – 2017

4.2 Développer la mobilisation du bois en forêt privée

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mobiliser plus de bois au profit de tous les acteurs de la filière forêt bois et de l'économie, tout en garantissant les différents enjeux forestiers
- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables en respectant les équilibres des autres maillons de la filière
- Garantir et promouvoir la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt
- Dynamiser la sylviculture et le renouvellement en forêt privée
- Favoriser la résilience des forêts et l'adaptation aux changements globaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Mise en œuvre des actions prioritaires du PPRDF⁴¹ 2012-2016, selon les trois axes :
 - Gérer durablement la ressource forestière, dynamiser la sylviculture et intensifier le renouvellement
 - Améliorer les zones identifiées à particularités ou avec contraintes : Remettre en production les peuplements pauvres ou en impasse sylvicole et améliorer la desserte forestière ; assurer l'évaluation de la réalisation effective des coupes et travaux inscrits dans les documents de gestion durable
 - Placer la forêt au centre des enjeux du territoire et mise en place de dispositifs d'accompagnement

Au-delà de 2016, mise en œuvre du Programme Régional Forêt Bois
2. Animer et mettre en œuvre les outils de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt (LAAF)
3. Elaborer le programme régional forêt bois (LAAF) et préparer la révision du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)
4. Mobiliser les moyens financiers dédiés à la mobilisation du bois et au reboisement (fonds stratégique de la forêt et du bois défini dans la LAAF de 2014, appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Dynamic Bois » géré par l'ADEME, Crédits Région, fonds structurels européens et plus particulièrement le FEADER⁴²,...)

CIBLE

La forêt privée

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Elaboration du programme national forêt bois en cours (document attendu pour l'automne 2015)

Au niveau régional :

- Animation du comité de pilotage du PPRDF

⁴¹ Plan pluriannuel régional de développement forestier

⁴² Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

CE QUI RESTE A FAIRE

- Mise en œuvre du contrôle de la réalisation des coupes et travaux prévus dans les documents de gestion durable des forêts
- Animer et mettre en œuvre les dispositifs en faveur de la dynamisation de la gestion durable et à ce titre le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF)
- Ecriture du Programme Régional Forêt Bois (PRFB) et révision du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Mobiliser les dispositifs de soutien et plus particulièrement les mesures du PDRR 2014-2020 et l'AMI « Dynamic Bois »
- Animer et mettre en œuvre les aides desserte et reboisement

ACTEURS

Membres du comité de pilotage du PPRDF : DRAAF, DDTM, Région, CRPF, Gestionnaires forestiers, Syndicats de propriétaires privés, ONF, ANORIBOIS, HNNE⁴³
Ademe, Fédérations des chasseurs de l'Eure et de Seine-Maritime

PILOTES

DRAAF, Région, ADEME

INDICATEURS

- Volume de bois mobilisé : Données de l'Enquête annuelle de branches (EAB) et données de l'inventaire forestier de l'IGN⁴⁴
- Nombre de GIEEF
- Nombre de documents de gestion durable dont la mise en œuvre a été évaluée

Ces indicateurs sont complétés par ceux du PPRDF et ensuite ceux du PRFB

CALENDRIER

En continu
2016 pour l'établissement du PRFB

⁴³ Haute-Normandie Nature Environnement

⁴⁴ Institut géographique national

4.3 Encourager le développement des contrats d'approvisionnement en bois des transformateurs

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sécuriser et lever les tensions sur l'approvisionnement des entreprises de première transformation en bois d'œuvre et bois d'industrie et sur l'approvisionnement des chaudières collectives et industrielles
- Eviter des prix d'achat de la matière instables
- Limiter les utilisations de la matière première ne respectant pas la hiérarchie des usages (ex : des gros bois utilisés en bois industrie au lieu de petits bois)
- Permettre une meilleure valorisation de la matière première sur le territoire régional ou national et limiter l'export de produits bruts sans production de valeur ajoutée
- Préserver l'activité des entreprises et les emplois en région
- Encourager une récolte régulière et organisée en forêt privée permettant d'assurer une gestion durable

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Accompagner les coopératives forestières, les structures de regroupement (GIEEF⁴⁵ ou autres) dans la conclusion de contrats avec les entreprises locales
2. Analyser les possibilités pour les experts privés de rentrer dans cette démarche
3. Organiser des rencontres entre les producteurs de la forêt privée et les transformateurs pour plus d'implication réciproque
4. Utiliser les outils de regroupements de la propriété forestière privée et mettre en place des structures de taille suffisante pour contractualiser

CIBLE

Les premiers transformateurs et utilisateurs de bois

Les organismes de regroupements de la propriété privée

CE QUI EST FAIT

Au niveau régional :

- Mise en place de contrats par l'ONF avec les premiers transformateurs. Objectifs de 40% du volume mis en vente chaque année par la forêt publique.
- Contractualisation pour l'approvisionnement en plaquettes forestières et biomasse des chaudières.
- Les organisations de producteurs dans le secteur forestier (COFOROUEST⁴⁶ en Haute-Normandie) ont une obligation de contractualisation de 50% de leurs volumes vendus.

⁴⁵ Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

⁴⁶ Coopérative Forestière du Grand Ouest, située à Evreux

CE QUI RESTE A FAIRE

Au niveau national :

- Mission nationale sur la pratique de la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements
- Elaboration d'une charte de contractualisation

Au niveau régional:

- Développer des supports d'information et modèles de contrats
- Favoriser le regroupement des propriétaires et plus particulièrement les GIEEF

ACTEURS

Gestionnaires forestiers, structures de regroupement de la propriété privée, syndicats de la propriété privée, CRPF, ONF
ANORIBOIS, syndicat des exploitants forestiers et scieurs

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre de réunions de travail

CALENDRIER

2015 - 2017

4.4 Installer un observatoire de la ressource, des utilisations et des flux du bois, afin de veiller à l'équilibre des différents usages et développer les échanges et la coopération entre les interprofessions régionales

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la connaissance de la ressource disponible et les besoins en région
- Disposer d'éléments de contexte sur la situation de la filière et l'observation de la ressource et des usages et renforcer la visibilité des acteurs pour la prise de décisions
- Valoriser de façon optimale toutes les ressources bois
- Donner de la cohérence dans les stratégies de développement des projets industriels ou collectifs pour le bois matériau, bois industrie ou bois énergie
- Renforcer la cohérence et la pertinence des stratégies développées par les entreprises

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Mettre en place un outil d'observation de la ressource, des utilisations et des flux au niveau régional (en lien avec l'observatoire national des ressources en biomasse ONRB) au travers d'un engagement des acteurs à fournir les données nécessaires
2. Mettre à disposition les données auprès de tous les acteurs et des financeurs dans le respect des règles de confidentialité
3. Compléter éventuellement les données existantes par des études spécifiques
4. Réaliser des rencontres d'échange sur les problématiques rencontrées par chacun, de partage d'informations et de résultats d'études, de réflexion pour répondre à des difficultés ponctuelles
5. Proposer des actions d'animation communes (analyses, études, formations, ...) sur tous les territoires ou sur la base de bassins d'approvisionnement spécifiques
6. Organiser des visites d'entreprises ou des journées techniques

CIBLE

L'ensemble des professionnels de la filière forêt bois de la région

CE QUI EST FAIT

Au niveau national :

- Données de l'inventaire forestier réalisé par l'IGN
- Observatoire National des Ressources en Biomasse (ONRB) mis en place mais à améliorer pour son volet forêt bois (en cours)
- France Bois Forêt : informations statistiques sur les activités économiques de la filière forêt bois au niveau national. www.franceboisregion.fr/observatoire

Au niveau régional :

- ANORIBOIS : Observatoire sur site internet. www.ANORIBOIS.com/html/observatoire.html
- Biomasse Normandie : Bilan annuel sur le secteur du bois énergie dans le cadre du Plan bois sur les deux régions
- Enquête annuelle de Branches EAB (DRAAF)
- Observatoire Climat-Air-Énergies de Haute-Normandie créé en 2010. <http://www.climats-energies.hautenormandie.fr/ACCUEIL/L-OBSERVATOIRE>
- Réunions organisées par ANORIBOIS et Biomasse Normandie en 2013 et 2014

CE QUI RESTE A FAIRE

- Définir les éléments, les données qui constitueront le socle de l'observatoire et fixer les méthodes pour les obtenir.
- Constituer et mettre en place l'observatoire.

ACTEURS

Cellule biomasse : DREAL, DRAAF, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, ADEME

DRAAF (Service Régional de l'Information Statistique et Economique)

Interprofessions régionales et leurs membres

Biomasse Normandie

PILOTES

ANORIBOIS en lien étroit avec Biomasse Normandie

INDICATEURS

- Réalisation de l'observatoire
- Nombre d'actions communes

CALENDRIER

2015 - 2017

4.5 Promouvoir l'utilisation du bois (bois français, bois feuillus)

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Si la demande de bois est croissante (bois matériau, bois énergie), celle-ci est parfois en inadéquation avec l'offre locale. Ainsi, les grands marchés consommateurs de bois, construction, emballage, sont orientés très majoritairement vers les résineux qui ne représentent que 15% de la surface forestière régionale et qui n'ont pas toujours une image de qualité dans l'esprit des utilisateurs.

A l'inverse, les usages traditionnels des bois feuillus sont soit sur des marchés très récessifs (ameublement) soit fortement concurrencés par les pays à bas coût de main d'œuvre, ce qui occasionne des exportations de bois non transformés en région.

Il est donc nécessaire d'assurer la promotion des bois français en général et feuillus en particulier pour redresser la balance commerciale de la filière et maintenir une plus forte proportion de la valeur ajoutée sur le territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Information sur les volumes de ressources locales, leurs possibilités d'usage, leurs circuits d'approvisionnement
- Promotion des solutions d'utilisation (journées techniques, visites de réalisations)
- Accompagnement des projets : mise en relation des acteurs, connexion de la demande avec l'offre locale

CIBLE

Maîtrise d'ouvrage, prescripteurs, entreprises de mise en œuvre de produits bois

CE QUI EST FAIT

- Action prescription du bois dans la construction d'ANORIBOIS

CE QUI RESTE A FAIRE

- Intensifier l'action, concrétiser des projets

ACTEURS

Syndicat des exploitants forestiers et scieurs, FFB⁴⁷, CAPEB⁴⁸, UNIFA⁴⁹, CROA⁵⁰, DRAAF, DREAL, Région

PILOTES

ANORIBOIS

INDICATEURS

- Nombre d'actions de promotion réalisées

CALENDRIER

2015

-

2017

⁴⁷ Fédération française du bâtiment

⁴⁸ Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

⁴⁹ Union nationale des industries françaises de l'ameublement

⁵⁰ Conseil régional de l'ordre des architectes



Préfecture de région
7 place de la Madeleine - CS 16036
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-32-76-52-19



Région Haute-Normandie
5 rue Robert Schuman - CS 21129
76174 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-35-52-56-07



ANORIBOIS
1 rue Georges Clemenceau
76 230 BOIS GUILLAUME
Tél. : 02-35-61-55-59